

Réponse municipale à la question écrite du PSIG et des VERT .E.S
relative au plan climat pour la ville de Prilly

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à la question écrite citée en titre du PSIG et des VERT.E.S, déposée et lue au Conseil communal du 4 octobre 2021.

Préambule

Lors de la séance du conseil communal du 27 septembre, M. Mattia a évoqué un plan climat pour la ville de Prilly, en cours d'élaboration par la Municipalité, projet que nous soutenons.

Un plan climat est un projet d'envergure, que nous imaginons se déployer sur plusieurs années. Il est susceptible de modifier les habitudes de vie des citoyen.ne.s, raison pour laquelle nous pensons que l'adhésion de la plus grande partie de la population est un des éléments clés de son implantation.

Question

Comment avez-vous envisagé, dans l'élaboration de ce plan climat, la participation active de la population, respectivement de chaque parti politique ?

La Municipalité a pris la décision en août dernier d'élaborer un plan climat communal, après avoir reconnu dès 2020, dans le cadre de sa politique énergétique et climatique 2020-2024, l'urgence climatique comme un des principaux défis auquel elle doit répondre. Elle a également signé la « Charte pour le climat et l'énergie des villes et communes suisses ».

Le projet de plan climat devrait se dérouler en 4 phases :

1. Diagnostic :

Etat des lieux climatiques comprenant un bilan des gaz à effet de serre (GES) et une évaluation de la vulnérabilité du territoire au dérèglement climatique. Réalisation automne hiver 2021-2022.

2. Organisation :

Création d'un groupe de travail « plan climat » transversal au sein de l'administration avec le soutien de certains spécialistes externes par domaine concerné (énergie, mobilité, consommation, etc.). Définition des ressources humaines et financières pour la réalisation du plan climat. Présentation d'un préavis au Conseil communal, hiver 2022.

3. Concertation participation :

Concertation/participation de la population par l'entremise d'ateliers portant sur les deux thématiques : réduction des GES et adaptation au dérèglement, printemps 2022.

4. Rédaction et mise en œuvre du plan climat:

La rédaction du plan climat se déroulera à partir de l'été 2022 avec comme objectif un document entrant en force début 2023.

Concernant la phase de concertation et de participation, la Municipalité a prévu différentes mesures qui sont susceptibles d'évoluer d'ici au printemps prochain.

